

# AVIS PUBLIC

## CONSULTATION PUBLIQUE

### PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 369

Aux personnes intéressées relativement au *Premier projet de règlement numéro 369 modifiant le règlement de zonage numéro 265*. La grille des usages permis, à laquelle réfère l'article 5.1 du règlement de zonage numéro 265, est modifiée afin d'individualiser et de rendre distinctes les grilles Rb.23, Rb.24 et Rb.25, lesquelles s'appliquent désormais de façon autonome et indépendante les unes des autres; d'ajouter, pour la zone Rb.23, aux usages du bâtiment principal, les usages Habitation I (unifamiliale), Habitation II (bifamiliale), Habitation III (trifamiliale), Habitation IV (multifamiliale) et Habitation V (collective), de créer la zone Rd.5 au plan de zonage faisant partie intégrante dudit règlement, d'y autoriser, à titre d'usages du bâtiment principal, les usages Habitation IV (multifamiliale) et Habitation V (collective), et d'y intégrer les lots 6 553 420 et 6 553 421, le tout tel qu'illustré aux documents joints au présent règlement et identifiés comme « Annexe A » (grille des usages) et « Annexe B » (plan de zonage), lesquels en font partie intégrante. Le Conseil a adopté à la séance du 9 février 2026, ledit premier projet de règlement modifiant le *Règlement de zonage numéro 265* et plus particulièrement, la grille des usages.

Ainsi, toute personne intéressée pourra s'exprimer sur ce sujet en formulant ses questions ou commentaires lors de la séance de consultation publique, qui se tiendra le :

**24 février 2026, à 18H30 au 2<sup>e</sup> étage du  
Centre des Loisirs de Berthier-sur-Mer  
situé au 24 boulevard Blais Est.**

**Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.**

Le projet de règlement peut être consulté sur demande par courriel à l'adresse suivante : [info@berthiersurmer.ca](mailto:info@berthiersurmer.ca) ou sur le site internet de la Municipalité.

**DONNÉ à Berthier-sur-Mer ce 10<sup>e</sup> jour de février deux mille vingt-six.**



Mélissa Gagné

Directrice générale et greffière-trésorière

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

*Je, soussignée, Mélissa Gagné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'endroits désigné par le Conseil entre seize heures et dix-sept heures de l'après-midi, le dixième jour de février 2026.*

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat ce dixième jour de février deux mille vingt-six.



Signé :.....

Mélissa Gagné, Directrice générale et greffière-trésorière

## 5.1 Grille des spécifications des zones résidentielles

Grille des spécifications n° 12A

1 de 1

Type de zone : Rd Amendement :

A Zones assujetties: Rd.5

B	TYPE D'USAGE	Groupe d'usage	C Identification des usages autorisés dans la zone								
			1	2	3	4	5	6	7	8	
HABITATION	Habitation I (Unifamiliale)		X	X							
	Habitation II (Bifamiliale)				X	X					
	Habitation III (Trifamiliale)						X				
	Habitation IV (Multifamiliale)							X			
	Habitation V (Collective)								X		
	Habitation VI (Unifamiliale de villégiature)									X	
	Habitation VII (Unifamiliale, chalet)										X
	Habitation VIII (Maison mobile)										
COMMERCE DE VENTE ET SERVICE	Habitation VIII (Unimodulaire simple largeur)										
	Commerce de vente et service I										
	Commerce de vente et service II										
	Commerce de vente et service III										
	Commerce de vente et service IV										
SERVICE RÉCRÉATIF	Commerce de vente et service V										
	Service récréatif I										
	Service récréatif II										
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL	Service récréatif III										
	Public et institutionnel I										X
	Public et institutionnel II										
TRANSPORT, COMMUNICATION ET SERVICE PUBLIC	Public et institutionnel III										
	Transport, communication et services publics I										
	Transport, communication et services publics II										
INDUSTRIEL	Transport, communication et services publics III										
	Industriel I										
	Industriel II										
PRODUCTION ET EXTRACTION DE RICHESSES NATURELLES	Industriel III										
	Production et extraction I										
	Production et extraction II										
D USAGES SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉS	Production et extraction III										
	Production et extraction IV										
	Usages domestiques groupes I, II et III		X	X	X	X	X	X			
E USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS											
OBJET DU BÂTIMENT	G	Prescriptions du règlement									
		Bâtiment isolé	X		X		X	X	X		
STRUCTURE DU BÂTIMENT		Bâtiment jumelé		X		X					
		Bâtiment contigu				X					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL	1	Tous les	Marge de recul avant (m), minimum / maximum	7 / 9	7 / 9	7 / 9	7 / 9	7 / 9	7 / 9	7 / 9	7 / 9
	2		Marge de recul arrière minimale (m)	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0
	3	Terrain	Marge latérale coté de la rue (m), minimum /	7 / 9	7 / 9	7 / 9	7 / 9	7 / 9	7 / 9	7 / 9	7 / 9
	4	d'angle	Marge latérale autre coté (m)	1,5	0,0	1,5	0,0	1,5	1,5	1,5	1,5
	5	Terrain	Marge latérale minimale: 1 marge (m)	1,5	3,0	1,5	3,0	1,5	1,5	1,5	1,5
	6	Intérieur	Marges latérales minimales: Somme des	6,0	3,0	6,0	3,0	6,0	9,5	9,5	9,5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL	7	#	Nombre de logements	minimum	1	2	2	4	3	4	
	8		maximum	1	2	2	4	3	24		
	9	#	Nombre de chambres	minimum							6
				maximum							10
	10	#	Nombre d'étages	minimum	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
				maximum	2	2	2	2	2	3	2
	#	#	Hauteur	minimum (m)	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0
				maximum (m)	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	13,0	9,0
	#	#	Largeur minimale	Mur avant (m)	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	8,0	6,0
				Plus petit côté (m)	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	8,0	6,0
#	#	Superficie minimale au sol (m2)		50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	70,0	50,0	
			Espaces libres	Sup. min./log. (m2)							
#	#	% de la superficie du									
F RÉFÉRENCES AUX ARTICLES OU À D'AUTRES RÈGLEMENTS											

## 5.1 Grille des spécifications des zones

Grille des spécifications n° 4.A

1 de  
1

Type de zone : Rb Amendement :

A Zones assujetties: Rb.23

B	TYPE D'USAGE	Groupe d'usage	C Identification des usages autorisés dans la zone							
			1	2	3	4	5	6	7	8
HABITATION	Habitation I (Unifamiliale)		X	X						
	Habitation II (Bifamiliale)				X					
	Habitation III (Trifamiliale)									
	Habitation IV (Multifamiliale)					X				
	Habitation V (Collective)									
	Habitation VI (Unifamiliale de villégiature)									
	Habitation VII (Unifamiliale, chalet)									
	Habitation VIII (Maison mobile)									
Habitation VIII (Unimodulaire simple largeur)										
COMMERCE DE VENTE ET SERVICE	Commerce de vente et service I									
	Commerce de vente et service II									
	Commerce de vente et service III									
	Commerce de vente et service IV									
	Commerce de vente et service V									
SERVICE RÉCRÉATIF	Service récréatif I									
	Service récréatif II									
	Service récréatif III									
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL	Public et institutionnel I						X			
	Public et institutionnel II									
	Public et institutionnel III									
TRANSPORT, COMMUNICATION ET SERVICE PUBLIC	Transport, communication et services publics I									
	Transport, communication et services publics II									
	Transport, communication et services publics III									
INDUSTRIEL	Industriel I									
	Industriel II									
	Industriel III									
PRODUCTION ET EXTRACTION DE RICHESSES NATURELLES	Production et extraction I									
	Production et extraction II									
	Production et extraction III									
	Production et extraction IV									
D	USAGES SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉS	Usages domestiques groupes I et II	X	X	X	X				
E	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
OBJET DU BÂTIMENT	G	Prescriptions du règlement		X		X	X			
		Bâtiment isolé								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL	1	Tous les Marge de recul avant (m), minimum / maximum		7 / 9	7 / 9	7 / 9	7 / 9			
		Marge de recul arrière minimale (m)		7,0	7,0	7,0	7,0			
		Terrain Marge latérale coté de la rue (m), minimum / d'angle Marge latérale autre coté (m)		7 / 9	7 / 9	7 / 9	7 / 9			
		Marge latérale minimale: 1 marge (m)		1,5	0,0	1,5	1,5			
		intérieur Marges latérales minimales: Somme des		1,5	3,0	1,5	1,5			
				6,0	3,0	6,0	6,0			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL	7	Nombre de logements	minimum	1	2	2	1			
			maximum	1	2	2	12			
	8	Nombre de chambres	minimum							
			maximum							
	9	Nombre d'étages	minimum	1	1	1	1			
			maximum	2	2	2	3			
	#	Hauteur	minimum (m)	5,0	5,0	5,0	5,0			
			maximum (m)	9,0	9,0	9,0	13,0			
	#	Largeur minimale	Mur avant (m)	6,0	6,0	6,0	6,0			
			Plus petit côté (m)	6,0	6,0	6,0	6,0			
#	Superficie minimale au sol (m2)		50,0	50,0	50,0	50,0				
		Espaces libres	Sup. min./log. (m2)							
#			% de la superficie du							
F	RÉFÉRENCES AUX ARTICLES OU À D'AUTRES RÈGLEMENTS									

## 5.1 Grille des spécifications des zones

Grille des spécifications n° 4.B

1 de  
1

Type de zone : Rb Amendement :

A Zones assujetties: Rb.24

B	TYPE D'USAGE	Groupe d'usage	C Identification des usages autorisés dans la zone							
			1	2	3	4	5	6	7	8
HABITATION	Habitation I (Unifamiliale)		X	X						
	Habitation II (Bifamiliale)				X					
	Habitation III (Trifamiliale)									
	Habitation IV (Multifamiliale)									
	Habitation V (Collective)									
	Habitation VI (Unifamiliale de villégiature)									
	Habitation VII (Unifamiliale, chalet)									
	Habitation VIII (Maison mobile)									
COMMERCE DE VENTE ET SERVICE	Commerce de vente et service I									
	Commerce de vente et service II									
	Commerce de vente et service III									
	Commerce de vente et service IV									
	Commerce de vente et service V									
SERVICE RÉCRÉATIF	Service récréatif I									
	Service récréatif II									
	Service récréatif III									
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL	Public et institutionnel I					X				
	Public et institutionnel II									
	Public et institutionnel III									
TRANSPORT, COMMUNICATION ET SERVICE PUBLIC	Transport, communication et services publics I									
	Transport, communication et services publics II									
	Transport, communication et services publics III									
INDUSTRIEL	Industriel I									
	Industriel II									
	Industriel III									
PRODUCTION ET EXTRACTION DE RICHESSES NATURELLES	Production et extraction I									
	Production et extraction II									
	Production et extraction III									
	Production et extraction IV									
D	USAGES SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉS	Usages domestiques groupes I et II	X	X	X					
E	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									

OBJET DU	G	Prescriptions du règlement	1	2	3	4	5	6	7	8
STRUCTURE DU BÂTIMENT		Bâtiment isolé	X		X					
		Bâtiment jumelé		X						
		Bâtiment contigu								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL	1	Tous les	Marge de recul avant (m), minimum / maximum	7 / 9	7 / 9	7 / 9				
	2		Marge de recul arrière minimale (m)	7,0	7,0	7,0				
	3	Terrain	Marge latérale coté de la rue (m), minimum /	7 / 9	7 / 9	7 / 9				
	4	d'angle	Marge latérale autre coté (m)	1,5	0,0	1,5				
	5	Terrain	Marge latérale minimale: 1 marge (m)	1,5	3,0	1,5				
	6	intérieur	Marges latérales minimales: Somme des	6,0	3,0	6,0				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL	7	Nombre de logements	minimum	1	2	2				
			maximum	1	2	2				
	8	Nombre de chambres	minimum							
			maximum							
	9	Nombre d'étages	minimum	1	1	1				
			maximum	2	2	2				
	#	Hauteur	minimum (m)	5,0	5,0	5,0				
			maximum (m)	9,0	9,0	9,0				
	#	Largeur minimale	Mur avant (m)	6,0	6,0	6,0				
			Plus petit côté (m)	6,0	6,0	6,0				
#	Superficie minimale au sol (m2)		50,0	50,0	50,0					
#	Espaces libres	Sup. min./log. (m2)								
#		% de la superficie du								
F	RÉFÉRENCES AUX ARTICLES OU À D'AUTRES RÈGLEMENTS									

# 5.1 Grille des spécifications des zones

Grille des spécifications n° 4.C

1 de 1

Type de zone : Rb      Amendement :

A Zones assujetties: Rb,25

B	TYPE D'USAGE	Groupe d'usage	C Identification des usages autorisés dans la zone							
			1	2	3	4	5	6	7	8
HABITATION	Habitation I (Unifamiliale)		X	X						
	Habitation II (Bifamiliale)									
	Habitation III (Trifamiliale)				X					
	Habitation IV (Multifamiliale)									
	Habitation V (Collective)									
	Habitation VI (Unifamiliale de villégiature)									
	Habitation VII (Unifamiliale, chalet)									
	Habitation VIII (Maison mobile)									
COMMERCE DE VENTE ET SERVICE	Habitation VIII (Unimodulaire simple largeur)									
	Commerce de vente et service I									
	Commerce de vente et service II									
	Commerce de vente et service III									
	Commerce de vente et service IV									
SERVICE RÉCRÉATIF	Commerce de vente et service V									
	Service récréatif I									
	Service récréatif II									
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL	Service récréatif III									
	Public et institutionnel I					X				
	Public et institutionnel II									
TRANSPORT, COMMUNICATION ET SERVICE PUBLIC	Public et institutionnel III									
	Transport, communication et services publics I									
	Transport, communication et services publics II									
INDUSTRIEL	Transport, communication et services publics III									
	Industriel I									
	Industriel II									
PRODUCTION ET EXTRACTION DE RICHESSES NATURELLES	Industriel III									
	Production et extraction I									
	Production et extraction II									
	Production et extraction III									
D USAGES SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉS	Production et extraction IV									
	Usages domestiques groupes I et II		X	X	X					
E USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										

OBJET DU	G	Prescriptions du règlement	1	2	3	4	5	6	7	8
STRUCTURE DU BÂTIMENT		Bâtiment isolé	X		X					
		Bâtiment jumelé		X						
		Bâtiment contigu								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL	1	Tous les	Marge de recul avant (m), minimum / maximum	7 / 9	7 / 9	7 / 9				
	2		Marge de recul arrière minimale (m)	7,0	7,0	7,0				
	3	Terrain d'angle	Marge latérale coté de la rue (m), minimum /	7 / 9	7 / 9	7 / 9				
	4		Marge latérale autre coté (m)	1,5	0,0	1,5				
	5	Terrain intérieur	Marge latérale minimale: 1 marge (m)	1,5	3,0	1,5				
	6		Marges latérales minimales: Somme des	6,0	3,0	6,0				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL	7	#	Nombre de logements	minimum	1	2	2			
			maximum	1	2	2				
	8	#	Nombre de chambres	minimum						
			maximum							
	9	#	Nombre d'étages	minimum	1	1	1			
			maximum	2	2	2				
	#	#	Hauteur	minimum (m)	5,0	5,0	5,0			
				maximum (m)	9,0	9,0	9,0			
	#	#	Largeur minimale	Mur avant (m)	6,0	6,0	6,0			
				Plus petit côté (m)	6,0	6,0	6,0			
#	#	Superficie minimale au sol (m2)	50,0	50,0	50,0					
#	#	Espaces libres	Sup. min./log. (m2)							
#	#		% de la superficie du							
F RÉFÉRENCES AUX ARTICLES OU À D'AUTRES RÈGLEMENTS										